UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

DÉPARTEMENT DE MATHÉMATIQUES

ACT-5001 RÉGIMES DE RETRAITE : ÉVALUATION

gr. 20

INFORMATIONS GÉNÉRALES

~~Oct~~ . H .

Trimestre :	~~Hiver~~ 2007
Nombre de crédits :	3
Horaire des cours :	Mercredi 18h00 – 21h00
Horaire des travaux pratiques :	Mardi 11h00 – 13h00
Local :	SH-R810
Professeur :	Patrick De Roy, FSA, FICA, CFA
Disponibilité :	Sur appel ou par courrier électronique
Numéro de téléphone :	Bureau : (514) 878-9090 poste 8403
Adresse électronique :	pderoy@morneausobeco.com

OBJECTIFS DU COURS

- Donner à l'étudiant une connaissance plus approfondie dans le domaine des régimes de retraite;
- Initier l'étudiant aux principes de base d'évaluation et de financement des régimes de retraite;
- Illustrer les balises professionnelles et légales à l'intérieur desquelles l'actuaire en régimes de retraite doit travailler;
- Préparer l'étudiant aux examens de la SOA portant sur les régimes de retraite.

CONTENU DU COURS

1. Notions générales concernant les régimes de retraite
2. Guide sur les programmes de retraite au Canada (Morneau Sobeco)
3. Manières de pourvoir au paiement des prestations d'un régime de retraite
4. Distinction entre coût, provisionnement, cotisation et comptabilisation
5. Notions générales concernant les évaluations actuarielles, incluant l'établissement et le choix des hypothèses actuarielles
6. Introduction aux facteurs de commutation
7. Méthodes actuarielles d'évaluation d'un régime de retraite
8. Analyse des gains et pertes d'expérience
9. Méthodes d'évaluation de l'actif d'un régime de retraite
10. Contenu d'un rapport d'évaluation actuarielle (via le travail pratique)
11. Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec (LRCR) (Chapitre X – Financement et solvabilité)
12. Loi de l'impôt sur le revenu et son règlement (cotisations admissibles)
13. Développements législatifs récents quant aux règles de financement des régimes de retraite
14. Chapitre 3461 de l'ICCA : comptabilisation des coûts et obligations découlant des régimes de retraite
15. Politique de financement d'un régime de retraite
16. Établissement d'une politique de placement et projection de l'actif et de la provision actuarielle d'un régime de retraite (étude stochastique d'appariement actif/passif)
17. Nouvelles tendances en matière de régimes de retraite
18. Normes de pratique consolidées – Section générale
19. Normes de pratique consolidées – Normes de pratique applicables aux régimes de retraite
20. Sujets d'actualité

ÉVALUATIONS

Examen intra :	35 points (Date : 21 février 2007)
Examen final :	35 points (Date : 25 avril 2007)
Quizs (5) :	15 points
Travail pratique :	15 points

- Chaque examen sera d'une durée de 180 minutes;
- La calculatrice utilisée devra être l'une de celles acceptées par la SOA ou la CAS;
- La note finale sera attribuée en fonction de l'atteinte des objectifs du cours démontrée par l'étudiant lors des évaluations, tout en tenant compte du niveau de difficulté des évaluations.

BIBLIOGRAPHIE (RÉFÉRENCES)

- *Morneau Sobeco Handbook of Canadian Pension and Benefit Plans (13th edition, 2005)*, par Morneau Sobeco, CCH Publications;
- *Actuarial Cost Methods – A Review (Third Edition)*, par W. Farrimond, D. L. Mayer, D. Farber, G. Matray, ASPA;
- *A Problem-Solving Approach to Pension Funding and Valuation (Second Edition)*, par W. H. Aitken, Actex Publications;
- *Pension Mathematics for Actuaries (Second Edition)*, par A. W. Anderson, Actex Publications;
- *Fundamentals of Private Pensions (Seventh Edition)*, par D. M. McGill, K. N. Brown, J. J. Haley, S. J. Schieber, Pension Research Council Publications;
- *Guide sur les programmes de retraite au Canada*, par Morneau Sobeco;
- *Loi sur les régimes complémentaires de retrait*, par le gouvernement du Québec;
- *Loi de 1985 sur les normes de prestations de pension*, par le gouvernement du Canada;
- *Loi de l'impôt sur le revenu et son règlement*, par le gouvernement du Canada;
- *Chapitre 3461 de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA)*, par l'ICCA;
- *Normes de pratique consolidées et notes éducatives*, par l'Institut canadien des actuaires.